

Directives

Environnement

La Fondation Ernst Göhner accorde un soutien financier à la protection, à la préservation et à la valorisation des habitats naturels ainsi que de leur faune et de leur flore en Suisse. Elle soutient les efforts de protection et d'amélioration des conditions de vie des animaux en captivité et les efforts de promotion d'un élevage conforme aux besoins des espèces animales. Elle soutient par ailleurs les organisations qui développent et mettent en œuvre des solutions innovantes pour la protection du climat, de même que les projets visant à sensibiliser le public, en particulier les enfants et les jeunes, aux enjeux environnementaux et de protection animale. Elle soutient également, principalement en collaboration avec des organisations partenaires, des projets dans des régions économiquement faibles de Suisse, notamment montagneuses et frontalières, afin de préserver les zones de montagne en tant que biotopes.

Le dossier de demande complet doit être soumis au moins 5 mois avant la réalisation du projet.

Un soutien peut être accordé aux projets suivants:

- Mesures de conservation, de restauration ou de valorisation des paysages et des constructions caractéristiques du paysage
- Projets qui favorisent le développement d'une production alimentaire durable, la conscience de l'importance d'une alimentation saine, la réduction du gaspillage alimentaire et l'économie circulaire
- Publications, expositions et autres activités de communication sur les thèmes de l'environnement, de la nature et de la protection des animaux
- Projets visant à assurer la pérennité économique de la région de montagne, à lutter contre l'exode ou à encourager l'esprit d'initiative local
- Projets qui favorisent l'artisanat traditionnel et une utilisation du sol en accord avec la nature

Un soutien ne peut être accordé aux projets suivants:

- Projets touristiques
- Projets des pouvoirs publics (sauf en collaboration avec des organisations partenaires sélectionnées)
- Projets à but commercial
- Événements de bienfaisance, festivals, fêtes d'anniversaire
- Revues, périodiques
- Colloques et actes de colloques, congrès, symposiums, conférences, séminaires
- Concours, prix
- Couverture du déficit de projets déjà réalisés